



COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE 2013

En date du 11 janvier 2014
Au Musée du Train de Mulhouse, Alsace

Nombre de membres présents : 38

Nombre de pouvoirs : 26

Nombre de cotisants en 2013 : 106

Le quorum est atteint.

Le président, Mr Grégoire Bouvret, lance l'ordre du jour :

- Mot d'accueil, présentation des nouveaux membres et du bureau
- Une présentation des projets effectués en 2013 et ceux à venir en 2014
- Les rapports moraux (présidents, trésorier) qui seront ensuite votés
- Deux postes du bureau à renouveler (Grégoire Bouvret en qualité de président et Denis Pajot en qualité de vice-président)
- Questions diverses et variées...

Un mot de bienvenue a été adressé aux nouveaux adhérents, chacun s'est présenté.

Cette journée a débuté par l'assemblée générale.

Puis Armand Gersanois, Ostéopathe vice président de l'U.F.O.F., fondateur et ex-président de la F.E.O., ainsi qu'élus à la CIPAV est intervenu pour nous donner les actualités ostéopathiques 2013.

Après le déjeuner, Dr Gros a ouvert le bal avec « Les œuvres d'art, que nous apprennent-elles du cancer du sein ? », ensuite Dr Fernand Kimmel et Dominique Bas-Kneip nous ont présenté « La neurosensorialité testée en posturologie : parallèle entre le soin ostéopathe et l'occlusion dentaire », puis Geneviève Belot « Et maintenant l'ostéopathie ? », pour finir nous avons visionné une vidéo de Pascal Pick sur « l'évolution ».

Nous avons clos cette journée par un diner dansant accompagné par la musique du quartet « Babanu » type mélodies balkaniques, valse musette, folklore yiddish...etc entourés de voitures de trains d'époques diverses...



RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

A l'aide d'un diaporama, Grégoire Bouvret a récapitulé les évènements (stages, actions de l'association auprès de compétition sportives, AG etc.) qui ont marqué cette année 2013.

Assemblée générale 2012 au Casino de Ribeauvillé :

Au cours de la matinée, Armand Gersanois est intervenu pour retracer l'histoire de L'AROE à l'occasion des 25 ans de l'AROE, et donner les actualités ostéopathiques 2012.

Après midi de conférence : Mr Hartmann Christian nous a retracé l'Histoire de l'Ostéopathie (Still, Littlejohn, Sutherland) et le contexte dans laquelle elle a émergée (Swedenborg, Mesmérisme...) La conférence était en allemand, nous avons fait appel à deux interprètes, afin d'assurer une traduction instantanée.

Formations :

- 2 Février 2013: Alain Gautier pour une formation : succion module 2 et couchage module 1 examen basique du nouveau né.
- 8/9 Février 2013: 2^{ème} session de Stage De Gasquet « Abdominaux, Arrêtez le massacre ! » avec Bernard Marck
- 22 au 25 Mars 2013: Pédagogie Tissulaire Tricot par Ludivine Carlier niveau 1
- 15-16 Juin 2013 : Introduction à la Botanique et à la phytothérapie avec Fabrice Gast, à Chatenois
- 5 Octobre 2013: Journée inter-praticiens lors du Festival de Fénétrange avec Bruno Josse qui nous a présenté « La fonction et la structure dans le concept ostéopathique Intérêt dans le couple santé/maladie » et « Evolution perceptuelle de Sutherland, de la palpation à la perception, de l'étincelle à la lumière »
- 18 au 21 octobre 2013: Pédagogie Tissulaire Tricot par Ludivine Carlier niveau 1 reprise des fondamentaux
- 6 au 9 décembre 2013: Tissulaire Tricot bébé par Ludivine Carlier

Evènements sportifs

Triathlon de Gérardmer du 7 au 9 septembre : sous la direction de Denis Pajot, notre vice président. Depuis 2003, date du 1^{er} triathlon de Gérardmer auquel l'AROE a contribué, l'ambiance est toujours aussi conviviale et agréable.

C'est l'occasion de quitter nos cabinets pour partager notre pratique et se rencontrer !



Présentation des stages 2014 : A vos agendas....

L'A.R.O.E a le plaisir de vous proposer différents stages cette année.
Pour le bon déroulement des stages,
Merci de donner rapidement vos intentions.

Les chèques sont toujours à l'ordre de l'AROE à envoyer aux **organiseurs des stages**.

6 au 8 Février et 10 au 12 avril 2014: Ostéonat « Abord ostéopathique de la périnatalité » par Jean Marie Briand, Thierry Leboursier, Michèle Barrot et Alain Benoit.

70€ la journée, Repas en sus 17,5€/jour à Lutterbach(68)
soit un chèque d'Arrhes du montant de la première session 210€

Contact **Anne GINDER**: aginder79@gmail.com reste 6 places

6 rue des écluses, 68350 BRUNSTATT

7 au 10 Mars 2014: Tissulaire Tricot par Ludivine Carlier niveau 2.

70€ la journée, hors repas au Mont Saint Odile(67)

Chèque d'Arrhes 210€

Contact **Grégoire**: g.bouvret@gmail.com reste 1 place

4 rue Crosswiller 67310 Wasselonne

21 au 23 mars 2014: Stage « le suivi de la grossesse-accouchement-suites de couches » par Michèle Dangréau-Mussat.

70€ la journée, hors repas à Mittelwhir(68)

Chèque d'Arrhes 210€

Contact **Olivier** : cervini.olivier@orange.fr reste 1 place

2 place du marché 67100 Strasbourg Neudorf

6 et 7 Septembre 2014 : Triathlon Gérardmer.

Contact **Véréna** : verena.ganser@neuf.fr

Septembre 2014 : Journée inter-praticiens lors du Festival de Fénétrange
(date à confirmer)

RAPPORT MORAL DU TRESORIER

Présentation des comptes.

Vérification par 2 commissaires aux comptes.

Nombre d'adhérents en augmentation, passage de 99 membres en 2012 à 106 membres en 2013.



Les frais pour les conférenciers (hôtel et restaurant) sont restés relativement stables.

En vue de 2014, le poste des frais concernant l'A.G. et les frais associés sont estimés identiques.

Modifications de statuts proposés à l'assemblée :

TITRE III ORGANES-ADMINISTRATION :

ARTICLE 11 - DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Les délibérations de l'Assemblée Générale doivent se faire avec un quorum de **la moitié** des Membres Titulaires, pouvoir **ou** procuration compris.

Les délibérations de l'Assemblée Générale doivent se faire avec un quorum du tiers des Membres Titulaires, pouvoirs et procurations comprises. (Passe de la moitié à 1/3, suppression du ou par et)

Chaque Membre **Titulaire** à jour de cotisation a droit à une voix et un pouvoir.

Chaque Membre Titulaire à jour de cotisation a droit à une voix et deux pouvoirs.

Augmentation du nombre de pouvoirs à 2 par personne avec les 1/3 et 2 pouvoirs nous devrions être tranquilles)

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises avec une majorité au moins égale au **deux tiers** des Membres Titulaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises avec une majorité au moins égale à **la moitié** des Membres Titulaires présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée une seconde fois et les décisions, à l'exception des décisions relatives à l'exclusion des Membres, la modification des statuts et la dissolution de **la Société** qui nécessitent dans tous les cas **un quorum et une majorité des deux tiers** des Membres Titulaires, sont alors prises à la majorité des **deux tiers** des Membres présents, quel que soit le nombre des Membres présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée une seconde fois et les décisions, à l'exception des décisions relatives à l'exclusion des Membres, la modification des statuts et la dissolution de **l'association** qui nécessitent dans tous les cas un **quorum de la moitié** des membres Titulaires et **une majorité des deux tiers des Membres Titulaires**, sont alors prises à la majorité de **la moitié** des membres présents, quel que soit le nombre des Membres Titulaires présents.

(Changement de société par association la majorité des votes passe à la moitié au lieu des 2/3 sauf pour l'exclusion d'un membre, la modification des statuts et la dissolution de l'association qui nécessite un quorum de la moitié des membres titulaires mais un vote au 2/3 des présents)



ARTICLE 12 - ADMINISTRATION - COMITE DE GESTION.

Le Comité de Gestion se réunit sur convocation du Président ou d'un vice - président, ou du secrétaire général chaque fois que cela sera nécessaire, **et à minima une fois par trimestre.**
Le Comité de Gestion se réunit sur convocation du Président ou d'un vice - président, ou du secrétaire général chaque fois que cela sera nécessaire.

(Plus juste que ce qui est fait en réalité)

-TITRE V MODIFICATION DES STATUTS - DISSOLUTION

ARTICLE 15 - MODIFICATION DES STATUTS.

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par décision de l'Assemblée Générale prise avec un quorum et une majorité des deux tiers des Membres Titulaires.
avec un quorum de la moitié des membres Titulaires et une majorité des deux tiers des Membres présents ou représentés.

ARTICLE 16 - DISSOLUTION.

L'Association peut décider de sa dissolution en tout temps sur proposition du Comité de Gestion ou à la demande de la moitié plus un des Membres Titulaires.
Dans ce cas le quorum est fixé à la moitié des membres Titulaires et le vote doit obtenir une majorité des 2/3 de ces membres titulaires.

Idem article précédent car il s'agit de la dissolution de l'AROE

Et petit rappel du statut des membres extrait du règlement intérieur :

-TITRE II MEMBRES

ARTICLE 6 – CATEGORIES ET CONDITIONS D'ADMISSION. MEMBRES TITULAIRES:

La qualité de Membre Titulaire est décernée aux professionnels ostéopates, exerçant l'ostéopathie de façon exclusive et ayant obtenu le titre d'ostéopathe auprès des DRASS ou ayant les critères d'obtention du titre défini dans le décret du 25 mars 2007.
Pour les membres non français, la qualité de Membre Titulaire est décernée aux professionnels ostéopates reconnus par les instances de leur pays d'exercice.

MEMBRES CORRESPONDANTS:

La qualité de Membre Correspondant est décernée:
- aux ostéopates D.O. non démarqués ou démarqués partiels.
- aux étudiants en ostéopathie des collèges accrédités par la Commission Nationale d'agrément.



MEMBRES D'HONNEURS ET MEMBRES SYMPATHISANTS:

La qualité de Membre d'Honneur et de Membre Sympathisant est décernée par le comité de gestion à des personnes physiques et morales qu'elle juge digne. Le comité de gestion statue à la majorité des deux tiers des Membres présents.

Seuls les Membres Titulaires, à jour de cotisation, disposent du droit d'éligibilité au sein du Comité de Gestion.

VOTE

Adoption du maintien des cotisations annuelles à l'unanimité:

10€ pour la 1ère année d'installation et pour les étudiants temps plein,

70€ ensuite,

50€ pour les étudiants temps partiel et les couples ostéopathes (par personnes).

Adoption du maintien des prix de stage à 70€ pour cette année.

Vote du rapport moral du Président: adopté à l'unanimité.

Vote du rapport moral du trésorier: adopté à l'unanimité.

Changement de statut adopté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Grégoire Bouvret démissionne de son poste de président.

Pierre Seyler est élu à l'unanimité, au poste de président.

Denis Pajot démissionne de son poste de vice-président.

Samuel Martin est élu à l'unanimité, au poste de vice président.

Les membres du bureau sont réélus à l'unanimité.

Pierre Seyler : Président

Samuel Martin : Vice-Président

Jean Vercellotti: Trésorier

Véréna Ganser : Vice-Trésorière

Virginie Caboche: Secrétaire

Olivier Cervini : Vice-Secrétaire



Grégoire Bouvret clôture l'assemblée générale après quelques interventions de membres sur:

- Discussion sur la possibilité d'actualiser le trombinoscope des membres de l'AROE sur le site internet dédié à l'AROE, difficile à mettre en place à moins que les membres n'étant pas présents à l'AG n'oublie pas d'envoyer une photo lors de leur inscription, et sur la possibilité de rajouter au répertoire des membres de l'AROE leurs tendances ostéopathiques (stages effectués durant l'année (au sein de l'AROE)) afin de pouvoir renvoyer les patients inter communes vers des ostéopathes qui font parti de l'AROE et qui travail dans le même élan, pour les membres qui le souhaitent bien sûre...
- le Gredi, dont Ludovic Germont, un de nos membres, est le président, a organisé le 30 Novembre 2013 son 3^{ème} congrès sur « le stress dans tous ses états » qui s'est bien déroulé mais il n'y avait pas beaucoup de représentants de notre profession, les ostéopathes. Apparemment, certains de nos membres ont eu des difficultés d'inscriptions...

Toute inscription est à adresser à :

Mlle **Véréna Ganser** Ostéopathe D.O.
34C rue Charles de Gaulle
88400 GERARDMER

Courriel : verena.ganser@neuf.fr

Tél : 03/29/63/13/61 * 06/19/79/30/20

Site internet : <http://aroe.fr/> mot de passe effectif jusqu'au 31/03/2014
http://aroe.fr/crbst_52.html Mot de passe : romane

Adresse de communication avec l'ensemble du bureau de l'AROE :
association_osteo@yahoo.fr